

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Affiché le
ID : 056-265600536-20230307-D2023_02-DE

Le sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 2 mars 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DREANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, François NICOLLE, Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL, Anne LE LAUSQUE.

Absents excusés : Hélène NIO, Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2023-02 - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Exposé :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, a lieu un débat au conseil d'administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est une formalité substantielle de la procédure budgétaire. Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire sera transmis au Préfet du Morbihan.

Présentation du rapport joint en annexe.

Décision :

Le Conseil d'Administration prend acte des orientations budgétaires 2023 et du rapport joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

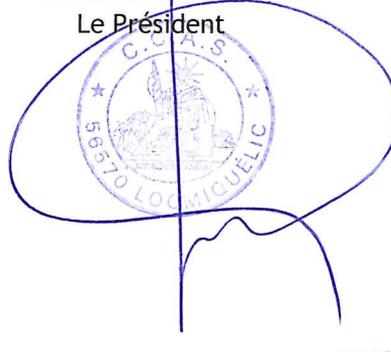
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 7 mars 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire



mis en ligne le 12 mars 2023